



DÉLIBÉRATION

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 MAI 2026

DÉLIBÉRATION D.2026.39 : Etablissement de la liste des membres de la commission communale des impôts directs

L'an deux mille vingt-six, le onze mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de Brindas légalement convoqué, s'est assemblé dans la salle du conseil, sous la présidence de Monsieur Guillaume GIRAUD, Maire de Brindas.

Date de convocation : 05/05/2026
Date d'affichage : 05/05/2026
Nombre de conseillers en exercice : 29
Nombre de conseillers présents : 27
Nombre de procurations données : 2
Absent non représenté : 0
Nombre de votants : 29

Etaient présents :

Guillaume GIRAUD, Gérard BICHONNIER, Justine PINTO RÉIS, Marion GUEDES, Lionel TOUZET, Sylvie GAUDET dit TRAFIT, Laurent FERLET, Nathalie POIGNET, Laetitia ROSA DA COSTA, Julie CROS, Jonathan FOURNIER, Carole CHAPON, Gabriel SÉVERIN, Fabrice PÉCOU, Bérengère GARDON, Philippe ROBIN, Céline FAYOLLE, Pierre BOUYSSOUX, Gwendoline PRADEL, Mathis BLANCHARD, Martine PILAZ, Frédéric JEAN, Danielle GEREZ, Martine LALAUZE, Patrick WAWRZYNIAK, Sylvie PETER, Eric BEARZATTO.

Avaient donné pouvoir :

Patrick BIANCHI pouvoir à Jonathan FOURNIER, Fabrice VERICEL pouvoir à Frédéric JEAN

Secrétaire de séance : Gabriel SEVERIN

La commission communale des impôts directs (CCID) joue un rôle consultatif important entre l'administration fiscale et les contribuables, notamment dans la mise à jour des valeurs locatives cadastrales, essentielles pour les taxes locales. Composée de membres désignés par le directeur départemental des finances publiques sur proposition du maire, elle se réunit au moins une fois par an.

Le rôle de la CCID est d'évaluer les biens imposables et d'assurer un suivi régulier des changements affectant les propriétés bâties et non bâties.

À la suite des élections municipales de 2026 et conformément à l'article 1650 du code Général des Impôts, il convient d'instituer une nouvelle commission Communale des Impôts.

Pour les communes supérieures à 2000 habitants, cette commission est composée :

- Du maire ou d'un adjoint délégué, président de la Commission,
- De 8 commissaires titulaires et de 8 commissaires suppléants.

Caractéristiques de la liste proposée et des membres siégeant :

- La proposition de liste et la désignation des membres doivent se faire dans les deux mois qui suivent le renouvellement du conseil municipal.
- Les membres de la commission siègent sur la même durée que le conseil municipal.



- La liste doit comporter **32 noms** pour permettre au directeur départemental ou, le cas échéant, régional des finances publiques de faire son choix après enquête sur les membres proposés.
- Les commissaires doivent être âgés de plus de 25 ans, être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, jouir de leurs droits civils et être « compétents en matière d'impôts directs locaux ».
- Les commissaires doivent être inscrits sur les rôles d'imposition.
- Un commissaire doit être domicilié hors de la commune mais y être contribuable.
- Une représentation équitable entre les contribuables de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de la cotisation foncière des entreprises est indispensable.

Compte tenu de ce qui précède, il est proposé aux membres du Conseil municipal de BRINDAS d'approuver la délibération suivante :

Le Conseil Municipal

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29 relatif aux attributions du Conseil municipal,

VU l'article 1650 du code Général des Impôts relatif aux commissions Communales des Impôts.

APRÈS avoir fait appel aux candidatures,

DÉLIBÈRE

- **ARTICLE UNIQUE** : DRESSE la liste des 32 noms suivants qui sera proposée à M. le Directeur Départemental des Finances Publiques comme suit :

Titulaires	Adresse
Gabriel SEVERIN	86 bis route de la Douane 69126 Brindas
Christiane DOMINIQUE	60 chemin du Milon 69126 Brindas
Laurent FERLET	30 chemin du Guillermy 69126 Brindas
Marie-Thérèse DUBAIN	65 rue des Varennes 69126 Brindas
Jean-Pierre GRANGEON	30 chemin du Pont d'Arthaud
Martine PILAZ	161 chemin de la Blondine 69126 Brindas



Michel WEILL	9 route de la Fonte du Buyat 69126 Brindas
Nathalie POIGNET	57 chemin du Chazottier 69126 Brindas
Pierre MARTIN	146 chemin de la Blondine 69126 Brindas
Laetitia ROSA DA COSTA	187 chemin des Broussatières 69126 Brindas
Alain MURAT	120 route de la Joanna 69126 Brindas
Bernard BALESTIÉ	106 route du Cherest 69126 Brindas
Nicolas BOULLIAT	66 montée de la Quinsonnière 69126 Brindas
Danielle GEREZ	61 chemin du Vivier 69126 Brindas
Sylvie PETER	17 chemin du Rullay 69126 Brindas
Patrick WAWRZYNIAK	57 C chemin du Morillon 69126 Brindas
Suppléants	Adresse
Justine PINTO REIS	56 allée des Hermières 69126 Brindas
Gérard BICHONNIER	110 route de la Pillardière 69126 Brindas
Julie CROS	20 route de la Fonte du Buyat 69126 Brindas
Patrick BIANCHI	115 chemin du Soyard 69126 Brindas
Marion GUEDES	14 chemin des Flaches 69126 Brindas
Cédric GUDEFIN	55 chemin de la Rivière d'Yzeron 69126 Brindas
Gwendoline PRADEL	55 chemin de la Rivière d'Yzeron 69126 Brindas
Anthony DANIEL	16 chemin du Guillermy 69126 Brindas
Sylvie GAUDET DIT TRAFIT	64 route de la Douane 69126 Brindas
Pierre BOUYSSOUX	17 chemin de la Croix des Rameaux 69126 Brindas



Thibault DU PONT DE ROMÉMONT	43 chemin du Grand Puits 69126 Brindas
Isabelle CHRIQUI DARFEUILLE	53 E chemin de la Grand-Cour 69126 Brindas
Martine LALAUZE	43 A rue des Varennes 69126 Brindas
Nicolas CHEVROT	84 chemin du Devay 69126 Brindas
Thibault ORSINGER	7 route de la Grande Pierre 69126 Brindas
Frédéric JEAN	169 chemin du Grossand 69126 Brindas

Résultat du vote : Unanimité

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Extrait certifié conforme.

Certifiée exécutoire compte tenu de sa transmission au Représentant de l'État le 15/05/2026

Et affichée le 15/05/2026

Le secrétaire,

Gabriel SEVERIN



Brindas le 15/05/2026

Maire,

Guillaume GIRAUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux ou contentieux auprès du Tribunal administratif de Lyon, dans un délai de deux mois à compter de sa publication. Le tribunal administratif peut également être saisi via le site www.telerecours.fr.